



MAIRIE DE MASSERAC

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Excusés : 4

Pouvoirs : 4

Conseillers votants : 14

L'an deux mil dix-huit, le samedi quinze septembre à dix heures trente, le Conseil Municipal de MASSERAC s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie de MASSERAC sous la présidence de Monsieur Fabrice SANCHEZ, Maire.

La séance était publique.

Présents : Fabrice SANCHEZ, Rémy FRICAUD, Julien RICORDEL, Stéphanie LAFORGE, Régis CLAVIER, Fabien DEMARCQ, Bruno MASETTO, Clotilde MOURAUD, Thierry OLIVIE, Soumaya GUILLOUX.

Excusés et Pouvoirs: Daniel Guillet - Pouvoir à Bruno MASETTO ; André CHASLES – Pouvoir à Fabrice SANCHEZ; Yveline KORCHEF – Pouvoir à Clotilde MOURAUD ; , Jean Michel HUBER – Pouvoir à Fabien DEMARCQ

Secrétaire de séance : Bruno MASETTO

Compte rendu

Réunion Conseil Municipal du samedi 15 septembre 2018 à 10h30

1- Enfance/Jeunesse : Ecole - SPL

A- SPL :

- subventions d'exploitations 2018,

En présence de Gilles BERTRAND, Président SPL et Estelle DIDIER, directrice SPL.

Une augmentation est à noter afin de pallier aux bouleversements dans les contrats liés au retour à 4 jours (faire face aux situations de licenciement économique...) dans les deux communes de Fégréac et St Nicolas de Redon.

En terme d'activités, ce sont 48 mini-camps et stages qui ont été proposés par la SPL.

Concernant les projets d'autofinancement, 4 sur 20 personnes du groupe « Accueil 500 randonneurs équestres » étaient de jeunes masséracéens.

A fin août, seul le 1^{er} versement des subventions d'exploitations 2018 a eu lieu et son montant découlait directement de 2017, dans l'attente que les sujets de dérogations à la réforme soient traités par le conseil d'administration.

Qui plus est, les subventions d'exploitations 2018 sont, conformément aux cadres des Délégations contractualisées, ajustées aux réalisés 2017 et aux prévisionnels 2018, en lien avec les comptes de résultats de chaque délégations (cf. PV du conseil d'administration du 03 juillet 2018)

Ainsi, le montant de vos subventions d'exploitations pour l'année 2018 et les modalités de versement, sont :

Montants et modalités de versements des Subventions d'Exploitations 2018	Massérac	
	Enfance & Jeunesse	Accueil des Jeunes périodes scolaires
	11 890,83 €	13 415,14 €
1er acompte : versé - 15 avril 2018 sur la base de 2017	4 756,33 €	2 553,33 €
2ème acompte : 50% du reste à verser - 15 juin 2018	3 567,25 €	5 430,91 €
3ème acompte : Solde au 15 décembre 2018	3 567,25 €	5 430,91 €

NB : Il a été acté lors du conseil d'administration de mettre en attente le remboursement des tripartites et des mises à dispositions d'espaces dues au 30 juin, jusqu'au second versement des subventions d'exploitations 2018.

Unanimité sur la subvention 2018

- tarifs mercredis éducatifs (retour semaine à 4 jours)

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, il a été demandé par les communes de Fégréac et de Saint-Nicolas-de-Redon, l'ouverture d'un accueil les mercredis matins en période scolaire : Mercredis Educatifs

Compte tenu que la commune de Massérac est restée à 4 jours et demi, il est proposé que le tarif « mercredis éducatifs » ne soit pas soumis au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas voter sur les mercredis éducatifs.

B- Ecole :

- Vidéo surveillance entrée de l'école

Dans l'attente des devis de la caméra, il est soumis à l'assemblée deux propositions : DELAMARRE et TPMG, afin de réaliser une tranchée de 20 mètres pour y passer des câbles d'alimentation électrique pour une vidéo surveillance des panneaux du préau de l'entrée de l'école.

Cette caméra permettra aussi d'améliorer les champs de vision salle/école/médiathèque/halles.

Rappel règlementaire sur la DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), préalable obligatoire pour les entreprises, dès lors qu'il y a une intervention sur les réseaux souterrains et aériens.

Le devis proposé par l'entreprise DELAMARRE est conforme à cet égard.

Il est demandé par l'assemblée que l'entreprise TPMG fasse aussi cette démarche, son offre étant la mieux-disante. Sans DICT, le devis TPMG de Massérac ne sera pas retenu.

- Point rentrée scolaire (effectifs, personnel enseignant, rythmes...)

4 classes

Classe de CP à 13 élèves cf réseau REP – Réseau d'Education Prioritaire

Total effectifs 73 enfants

Equipe enseignante inchangée sauf une nouvelle

- Transports scolaires vers la piscine de Guémené-penfao

Lecture faite par Monsieur le Maire de la convention d'organisation et de prise en charge des transports scolaires vers la piscine intercommunale de Guémené-Penfao.

L'assemblée approuve à l'unanimité ladite convention.

Environ 200 € l'an dernier

2- Affaires générales:

A- Bail rural à compter du 1^{er} octobre 2018. Mise à disposition de parcelles communales (près du moulin et près de la station d'épuration)

Une superficie de 600m² est réservée à un projet de gîte rural près du moulin. En attendant, l'agriculteur pourra exploiter la surface gracieusement.

Un forfait de 90€ par hectare est appliqué. Soit pour la partie proche du moulin : 94.50€ et 73€ pour le « reste disponible à exploiter » proche de la station d'épuration.

Le fermage sera payable à terme échu en prélèvement automatique pour 9 ans.

Après avoir pris connaissance du bail rural concernant ces parcelles, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le bail rural
- autorise le Maire à signer le bail

B- Dissolution SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Voirie du canton de St Nicolas de Redon et des cantons limitrophes - Décision de principe avant une dissolution définitive au 31 décembre 2019.

Basé à Plessé, le SIVU Voirie est présidé par Gilles BERTRAND. Les délégués titulaires de Massérac sont Régis CLAVIER et Fabien DEMARCQ.

En amont, c'est le souhait du gouvernement de supprimer les sivu dans le cadre de la simplification de la carte territoriale (loi Nôtre).

Monsieur le Maire précise que ce qui est à voter aujourd'hui c'est le principe de la dissolution. Dans un second temps les communes membres du sivu seront invitées à se prononcer sur les modalités de dissolution, le devenir, sous quelle forme?... Ce pourra être un service mutualisé porté par la ville de Plessé avec conventions... à suivre

Unanimité pour principe de dissolution au 31 décembre 2019

C- Contributions incendies obligatoires SDIS 44 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour 2019 – prévention incendie et secours, compétence obligatoire des communes

En 2018, la commune de Massérac a contribué à hauteur de 13 377€.

La contribution 2019 pourrait être portée à 21 723€. Deux critères sont retenus par le comité de pilotage en charge de revoir les modalités de calcul de la contribution: la population DGF et le potentiel financier de la commune.

Lecture par Monsieur le Maire du courrier de Monsieur Marcel VERGER, Vice-président du SDIS S'agissant d'une augmentation de 62.4%, ceci génère des débats d'autant plus que cette augmentation concerne l'année 2019 et un lissage doit se faire sur 5 années.

Mr le Maire propose alors de faire un courrier au sdis en indiquant que la commune de Massérac est prête à payer la même somme que 2018 avec une augmentation raisonnable.

Pdf joint

D- Arrêts de train en gare de Massérac :

Alerté par des usagers notamment des parents d'élèves, Monsieur le Maire expose :

Sans informations préalables et ce depuis le 8 septembre,

- il n'y a plus aucun trajet le week-end entre Massérac et Redon mais aussi entre Redon et Massérac.

Les usagers sont obligés de se rendre à la gare de Beslé sur Vilaine à 6 kms

- le midi en semaine, il n'y a plus de train direct entre Massérac et Redon,

Il y a, c'est vrai, un train de Masserac à 12h41 vers Beslé. Mais après 30 mn d'attente à Beslé, un Beslé/Redon part à 13h14 pour une arrivée à Redon à 13h24.

- Il n'y'a plus de Massérac/Rennes non plus.

Il faut tout d'abord prendre le Masserac 6h57 Redon 7h05, puis le Redon 7h21 Rennes 7h56.

- Concernant les TER de Redon à Massérac, il n'y a pas d'horaires correspondants à la fin des cours des collégiens.

Certains collégiens terminent la classe à 16h25 et le premier train de Redon avec arrêt à Massérac est à 17h28, alors qu'il y a bien un train qui quitte Redon à 16h38 mais en direction de Beslé... Les jeunes élèves sont donc contraints d'attendre une heure à la gare de Redon tous les soirs.

Cette année ils sont un peu plus d'une dizaine de collégiens et lycéens à prendre le train chaque jour. La carte Korrigo est valable même le samedi et dimanche, mais seulement pour les trajets Massérac/Redon et Redon/Masserac. Et pourtant les jeunes masséracéens ont besoin d'un transport pour aller pratiquer leur sport ou se rendre à l'apprentissage du code de la route etc sur Redon le week-end.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire a préparé un courrier à la direction régionale Bretagne Pays de Loire avec copie Conseil Régional Pays de Loire et Conseil Régional de Bretagne, copie au député parlementaire, copie sous-préfet Châteaubriant-Ancenis et sous-préfet Redon, copie Président Redon Agglomération.
Proposition d'une table ronde : SnCF, élus massérac, association maintien gare

Le DOO – Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT du Pays de Redon, approuvé le 13 décembre 2016, rappelle en page 15 que « Le Bourg de Massérac, desservi par le TER est associé aux pôles relais et constitue un point stratégique dans l'accueil de population et d'activités économiques liées au ferroviaire ».

Aussi, la commune s'est engagée pour aménager les alentours de la gare de Massérac avec le projet validé dans le cadre des contrats de ruralité. Par ailleurs, la commune réfléchit avec le Conseil départemental à la création d'une liaison douce entre la gare et la salle polyvalente et l'école.

L'assemblée vote à l'unanimité l'envoi d'un courrier à la direction de la SNCF en demandant l'organisation d'une table ronde avec les élus et les membres de l'association du maintien de la gare sur le devenir de la gare de Massérac.

E- Commission agricole

Enquête publique demande d'extension d'élevage porcin SCEA ST Yves

La commission agricole va se réunir le jeudi 27 septembre à 19h30 pour émettre un avis.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil du 13 octobre.

3- Halles commerçantes

Halles commerçantes : créneau de 9h30 à 12h fin septembre à avril le dimanche matin – vente d'huîtres (producteur de Sarzeau)

UCAM : Union des Commerçants et Artisans de Massérac – faire revivre l'association créée en 1995 avec les commerçants ambulants. Monsieur le Maire proposera à ALAIN HOUGUET d'en être le trésorier.

Réservation local ex sanitaires terrain de camping pour le stockage des tables et frigos des commerçants ambulants.

Monsieur le Maire informe qu'il a profité d'une opportunité cet été pour l'acquisition de :

26 tables, 36 bancs, 50 chaises et 1 chariot pour 3 836.13€ ht auprès d'Altrad.

8 tables et 50 chaises sont affectées à la salle de la grotte en remplacement des existantes ; 5 tables et 10 bancs pour les halles.

4- Eaux et assainissement:

- Inauguration Station le 6 octobre 2018 à 10h30 en présence d'Yves DANIEL, Député 6^e circonscription de Loire Atlantique ; Mohamed SAADALLAH, Sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis - excusé ; Jean-François MARY, Président de Redon Agglomération, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

signalétique + cocktail à préparer + sono

Chapiteau à voir auprès du club des supporters d'Avessac (Rémy et Régis)

Réunion préparatoire le mercredi 26 septembre à 16h30

- Infos courrier VEOLIA – facturation assainissement en 2016 et 2017, Commission finances prévue le mardi 9 octobre 2018 à laquelle seront conviés Véolia, le trésorier Monsieur Daniel JOLY.

Perte estimée de 22 000€ sur 2 années: Véolia propose de régulariser sur la prochaine facture des usagers avec un courrier explicatif mais cette solution ne fait pas l'unanimité.

5- Associations :

Massérac Photographie : exposition du 15 et 16 septembre à la salle polyvalente; mise à disposition salle proche cantine

6- Personnel communal:

- Recrutement emploi cantine

Recrutement par pôle emploi avec Thierry OLIVIE, 4 candidats

- Récapitulatif des effectifs

Ci-joint (sans les noms)

- Contrat prévoyance groupe avec le cdg 44

Proposition pour le personnel communal moyennant une cotisation salariale, de garanties sécurisantes et de taux de cotisation modérés (**A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM** - choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental) en cas d'incapacité travail...

Unanimité de l'assemblée

- MPO : Médiation Préalable Obligatoire avec le cdg 44

En cas de litige , une médiation préalable est obligatoire

Unanimité

Questions et informations diverses :

Fin de séance à 12h06

Merci de noter d'ores et déjà la prochaine date de conseil :

Samedi 13 octobre à 10h30